

-
375. Décret du 22 décembre 1997 portant assentiment à l'Accord-cadre de coopération destiné à préparer, comme objectif final, une association à caractère politique et économique entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, et à l'annexe , faits à Florence le 21 juin 1996

(Moniteur n° 156 du 15 août 1998, p. 26105).

Projet de décret.

Document n° 177 (1996-1997) n° 1.

Discussion et adoption : séance du 15 décembre 1997.

C.R.I. n° 5 (1997-1998)

F. 98 — 2075

[S - C - 98/29257]

22 DECEMBRE 1997. — Décret portant assentiment à l'Accord-cadre de coopération destiné à préparer, comme objectif final, une association à caractère politique et économique entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, et à l'annexe, faits à Florence le 21 juin 1996 (1)

Le Conseil de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. L'accord-cadre de coopération destiné à préparer, comme objectif final, une association à caractère politique et économique entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, et à l'annexe, faits à Florence le 21 juin 1996 sortiront, en ce qui concerne la Communauté française, son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.
Bruxelles, le 22 décembre 1997.

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française chargée de l'Education, de l'Audiovisuel,
de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,
Mme L. ONKELINX

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique,
du sport et des Relations internationales,
W. ANCION

Le Ministre de la Culture et de l'Education permanente,
Ch. PICQUE

Le Ministre du Budget, des Finances et de la Fonction publique,
J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Notes

(1) Session 1996-1997.

Document du Conseil. — N° 177, n° 1 : Projet de décret.

Session 1997-1998.

Document du Conseil. — N° 177, n° 2 : Rapport.

Compte rendu intégral. — Discussion et adoption. Séance du 15 décembre 1997.